

VILLE DE BOURG-SAINT-ANDÉOL

« Votre sécurité,
notre priorité »

N° 10-MARS
2024
BOURG St ANDEOL



3	Édito
4	DICRIM
6	Les risques naturels
8	Les risques technologiques ou sanitaires
9	Vigipirate
10	Liens utiles
11	Localisation des défibrillateurs
12	En cas d'inondation du Rhône
13	Retour d'expérience : l'alerte rouge canicule en 2023
14	PORTRAITS En cas de crise, les services municipaux sont « sur le pont »
16	Le centre de secours de Sud Vallée Ardèche
18	La CC DRAGA et la GEMAPI
19	Libre expression
20	Téléalerte



Ville de Bourg-Saint-Andéol
N° 10 | Mars 2024

Direction de la publication :

Françoise Gonnet Tabardel

Rédaction : Service
communication, CC DRAGA

Photos : Services municipaux,

Mise en page et impression :

Imprimerie Fombon – *Imprimé sur
papier recyclé.*

Tirage : 4000 exemplaires

Contact :

Service communication

04 75 54 77 43

communication@bsa-ville.fr

**Toute l'actualité de la Ville
de Bourg-Saint-Andéol sur :**



www.bsa-ville.fr



[villedebourgsaintandéol](https://www.facebook.com/villedebourgsaintandéol)





Chère bourgésanne, cher bourguésan

Depuis bientôt 4 ans, nous avons souhaité mettre en place une nouvelle méthode de travail pour servir l'intérêt général. Tout au long de cette année, nous allons articuler notre action autour de deux axes majeurs, la jeunesse et l'environnement. Ces deux piliers sont fondamentaux pour construire l'avenir de notre ville. Nous mesurons cette année les premiers fruits de notre action, car notre population a augmenté lors du dernier recensement.

Vous le savez également, nous accordons une importance toute particulière à la qualité de vie pour rendre notre commune attractive. Nous agissons alors pour votre sécurité au quotidien, **car elle est le socle du bien-vivre ensemble.**

Par notre action municipale, il est de notre devoir d'anticiper, de prévoir et d'organiser. Notre commune n'est pas épargnée par les catastrophes naturelles, je pense ici particulièrement aux crues. Les catastrophes industrielles ou technologiques ne sont également pas à exclure. Nous devons avoir une réflexion et une vision d'ensemble autour de la sécurité publique.

La commune a l'obligation de mettre à disposition de sa population un document unique, le DICRIM. Ce dernier recense de manière exhaustive l'ensemble des crises, mais également la manière de vous informer et comment faire face à cette situation. Il est très régulièrement mis à jour, notamment après chaque évènement important.

Ce numéro de la revue municipale est donc particulièrement utile et pédagogique. Je vous invite vivement à le conserver, car il pourra vous accompagner durant une de ces épreuves. Vous pouvez également venir le consulter en Mairie, quand vous le souhaitez.

Dans votre quotidien comme lors de moments particulièrement impactants, vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même pour vous accompagner.

Françoise Gonnet Tabardel,
Maire de Bourg-Saint-Andéol

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Tout savoir sur le DICRIM

Le DICRIM, ou Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, est un document établi dans chaque commune, sous la responsabilité du Maire.

Son Objectif? Informer la population sur les risques majeurs auxquels elle pourrait être exposée sur son territoire : risques sanitaires, technologiques ou naturels.

Le DICRIM vise à sensibiliser les habitants aux dangers potentiels, aux mesures de prévention et aux consignes à suivre en cas d'incident. Il contribue ainsi à renforcer la préparation et la réactivité de la population face aux risques majeurs.

A Bourg-Saint Andéol, vous pourrez retrouver le DICRIM :

- Sur le site Web de la Mairie : téléchargeable en ligne www.bsa-ville.fr
- Vous pouvez également vous rendre en personne à la mairie et demander une copie du DICRIM 04 75 54 85 00

Obligatoire le DICRIM?

En France, l'élaboration et la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont des obligations légales pour les communes. Le DICRIM est prévu par le Code de l'environnement (articles R125-10 à R125-14) dans le cadre de la politique de prévention des risques majeurs.

Différence entre DICRIM et PCS

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les risques Majeurs) et le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sont deux dispositifs distincts, bien qu'ils soient liés à la gestion des risques majeurs au niveau communal en France.



DICRIM	PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
Objectif: Informer la population sur les risques majeurs auxquels elle est exposée dans la commune.	Objectif: Organiser et coordonner les moyens communaux en cas de crise majeure.
Contenu: Le DICRIM présente les principaux risques naturels et technologiques, les mesures de prévention, les consignes de sécurité, et les équipements de protection civile.	Contenu: il détaille l'organisation des secours, les moyens disponibles, les procédures d'alerte, d'évacuation et de mise en sécurité. Il prévoit une réponse coordonnée en cas d'événements graves.
Public: Destiné à l'ensemble de la population.	Public: Acteurs de la gestion de crise, services municipaux, associations de sécurité civile.

Qu'appelle -t-on un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par deux facteurs essentiels :

- Sa gravité (nombre de victimes et / ou de biens matériels touchés)
- Sa faible fréquence.

Point info : un évènement potentiellement dangereux, devient un risque majeur uniquement s'il s'applique à une zone où existe une présence humaine, avec un arrière-plan économique, culturel et environnemental.

Comment est-on averti ?

L'alerte est donnée seulement par l'Etat ou le Maire.

A Bourg-Saint-Andéol, il existe plusieurs dispositifs :

- La télé-alerte : qui est un système de diffusion de messages téléphoniques d'information à l'ensemble de la population qui a signalé son numéro auprès de la Mairie (voir dernière de couverture de cette revue)
- L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : qui est un message d'information diffusé par haut-parleur installé sur un véhicule municipal ou sur des services de secours ou porté à la main.
- Via la radio : France Bleu Drôme Ardèche 103.8 FM

Précautions et réflexes généraux :

- Ecouter la radio ou regarder la télévision.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Les risques naturels

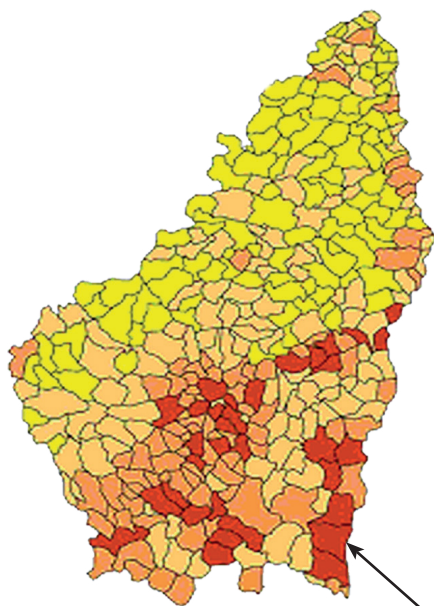
Quels sont les risques naturels à Bourg-Saint-Andéol?

- Le feu de forêt
- L'inondation
- Le mouvement de terrain
- Le séisme

Feu de forêt

Notre ville est particulièrement sensible aux feux de forêt dans les parties ouest et nord de son territoire, notamment dans la forêt du Laoul à cause des pentes escarpées recouvertes d'un boisement dense.

Carte feux de forêts en Ardèche



Carte risques naturels

- Risque potentiel faible
- Risque potentiel élevé

- Risque potentiel moyen
- Risque potentiel important



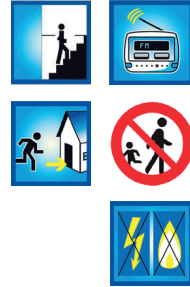
Bourg-Saint-Andéol

ZOOM

Il existe dans la forêt du Laoul, un réseau de pistes DFCl (défense de la forêt contre les incendies) dont le but est de créer des ruptures dans la végétation afin de réduire le volume de végétaux inflammables et de favoriser une pénétration facile des massifs forestiers par les véhicules de prévention et de lutte contre les incendies.

Inondation

Nous sommes concernés non seulement par le phénomène des crues du Rhône qui relève de la catégorie des inondations de plaine, mais également par des inondations de type torrentiel qui peuvent toucher la commune lors des phénomènes cévenols.



Le mouvement de terrain

Cela correspond à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou liés à l'activité humaine.



Le séisme

C'est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Un séisme se caractérise par :

- Son foyer
- Sa magnitude
- Son intensité
- La fréquence, la durée des vibrations
- La faille



En 2019, la commune voisine du Teil a été touchée par un séisme de magnitude 5,2 / 5,4 qui a provoqué d'importants dégâts avec des répercussions jusqu'à Bourg-Saint-Andéol.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES OU SANITAIRES

Quels sont les risques technologiques ou sanitaires à Bourg-Saint-Andéol?

- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire
- Pandémie

Le transport de matières dangereuses

Sont concernées :

- LA ROUTE DEPARTEMENTALE 86 avec un trafic quotidien de 200 à 300 poids lourds (dont 3 à 6 % de transport de matières dangereuses),
- LA ROUTE DEPARTEMENTALE 04,
- LA VOIE FERREE reliant Givors à Nîmes, avec une centaine de trains de marchandises circulant chaque jour (environ 110000 t d'hydrocarbures et 300000 t de gaz liquéfiés par an).



Risques nucléaires

La commune de Bourg-Saint-Andéol, se situant dans un rayon de 20 km du site nucléaire du Tricastin, nous sommes donc concernés par le plan particulier d'intervention (PPI) de ce site. Vous trouverez le document sur le site internet de la centrale nucléaire du Tricastin : www.edf.fr/tricastin



Risque pandémique

Suite au fléau mondial de mars 2020, nous connaissons à présent les conséquences de la COVID 19. Un risque pandémique se réfère à la propagation rapide d'une maladie infectieuse à l'échelle mondiale.

VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est un dispositif de sécurité mis en place en France pour prévenir et lutter contre les actes terroristes. Il comporte plusieurs paliers, chacun correspondant à un niveau de menace spécifique.

- **Vigipirate « Urgence attentat »** : Ce niveau est activé en cas de menace avérée et imminente d'attentat. Les mesures incluent le renforcement des contrôles aux frontières, la sécurisation des lieux sensibles et la mobilisation des forces de sécurité.
- **Vigipirate « Sécurité renforcée face à un niveau élevé de la menace terroriste »** : Ce niveau est activé en cas d'attentat avéré ou imminent. Les mesures sont renforcées par rapport au niveau précédent, avec une vigilance accrue dans les lieux publics et les transports en commun.
- **Vigipirate « Vigilance »** : Ce niveau est une protection quotidienne contre une menace terroriste constante. Elle concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité. Sa durée est illimitée.



Concernant les mesures particulières mises en place au moment du déclenchement du plan vigipirate, il s'agit surtout :

- d'accroître la présence policière notamment sur les sites à risque : Etablissements publics / établissements scolaires / lieux de culte.
- Renforcement des liens et échanges avec les services de l'état.
- Contrôle systématique des individus et ou véhicules pouvant paraître suspects.
- Pour l'organisation des festivités communales : mise en place « d'une bulle de sécurité hermétique » avec filtrage des entrées et inspection des sacs.

La mise en place des différents niveaux de Vigipirate implique une coordination entre les autorités nationales, régionales et locales, ainsi que la participation des citoyens à la vigilance collective.

Des campagnes de sensibilisation sont également menées pour informer la population sur les comportements à adopter en cas de menace terroriste.



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**



FAIRE FACE ENSEMBLE À tout moment, rester vigilant ! rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>

SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN Approprié- vous votre environnement et soyez alerte lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES Conseils et assistance sur : cybermalveillance.gouv.fr

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation. stop-djihadisme.gouv.fr 0 800 005 696

FORMEZ-VOUS AU SECOURISME Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies. <https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE « conseils aux voyageurs » sur : diplomatie.gouv.fr inscription sur le site ARIANE : pasteil.diplomatie.gouv.fr/ariane

17 POLICE SECOURS

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

LIENS UTILES

NUMÉROS UTILES

- Pompiers : **18 ou 112**
- SAMU : **15 ou 112**
- Gendarmerie : **17 ou 112**
- Mairie de Bourg-Saint-Andéol : **04 75 54 85 00**

LIENS UTILES POUR S'INFORMER

- Mairie de Bourg-Saint-Andéol : www.bsa-ville.fr
- Préfecture de l'Ardèche : www.ardeche.gouv.fr
- Institut des risques majeurs IRMA : www.irma-grenoble.com
- Prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- Site nucléaire : www.edf.fr/tricastin

LÉGENDES DES PICTOGRAMMES



Fermer
les fenêtres



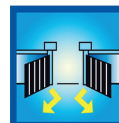
Fermer
les bouteilles de gaz



Monter à pieds
dans les étages



Ne pas rentrer
dans un bâtiment
endommagé



Dégager les voies
d'accès



écouter la radio



S'éloigner au plus
vite de la zone qui
est dangereuse



Se mettre à l'abri



S'abriter sous un
meuble solide



Ne pas téléphoner
libérer les lignes
pour les secours



Ne pas aller
chercher les enfants
à l'école

LOCALISATION DES DÉFIBRILLATEURS

Les Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sont des appareils portables et autonomes qui permettent de délivrer un choc électrique lorsqu'une personne est en arrêt cardio-respiratoire.

Ils sont installés dans des équipements publics ciblés et très fréquentés : gymnase, terrain de sport, salles communales, ... **À ce jour, 17 défibrillateurs sont référencés dans les structures municipales de la ville de Bourg-Saint-Andéol.**

En installant des D.A.E. et en formant le personnel et les administrés aux gestes qui sauvent, Bourg-Saint-Andéol s'engage pour sauver des vies.

En effet, des vies peuvent être sauvées grâce à ces appareils simples d'utilisation et sans danger. Permettre aux habitants de réaliser immédiatement les gestes qui sauvent, en attendant le SAMU ou les pompiers est donc une priorité.

Cette carte est également disponible sur l'application Staying Alive



- Emplacements des défibrillateurs
 - Services techniques
 - Foyer Emilienne Doux
 - Ecole Albertine Maurin
 - Ecole Rene Cassin
 - Ecole Simone Veil
 - Eglise
 - Maison forestière
 - Salle Saint Michel
 - Foyer municipal
 - Hôtel de ville
 - Boulodrome Emile Sermeas
 - Extérieur de l'office du tourisme
 - Château Pradelle
 - Stade Thuram
 - Stade Camberbero
 - Espace multisport
 - Gymnase Pierre Pieri

- Lieux de rafraîchissement en cas de canicule
 - Hôtel de ville
 - Foyer Emilienne Doux
 - Foyer municipal



EN CAS D'INONDATION DU RHÔNE

Les déviations mises en place

A Bourg-Saint-Andéol, nous parlons de petite déviation et de grande déviation. La petite déviation qui emprunte les quais du Rhône lorsque la RD 86- qui passe sous le pont est partiellement submergée, est fermée en cas de « petite crue du Rhône ». Cet itinéraire alternatif est bien connu des habitants de notre commune. En moyenne une quinzaine de jours/an. Il emprunte les quais Tzélépoglou et Madier de Montjau puis rejoint la RD 86 au niveau du quai Fabry.

La grande déviation est plus impactante pour la population, elle emprunte l'avenue Brossolette, les quais du Rhône puis l'avenue Général de Gaulle jusqu'au rond point nord lorsque la RD 86 est plus fortement submergée.

Lorsqu'une crue s'annonce, les services techniques sont en lien constant avec la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), en utilisant les données de vigicrue, et bien sûr avec d'autres organismes : comme le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les gendarmes ou encore la préfecture.



Crue du Rhône de Bourg-Saint-Andéol, le vendredi 8 octobre 1993, bâtiment les Isles

Aménagements sécurisés en cas d'évacuation de personnes (crue ou autre)

Il existe, à ce jour, plusieurs lieux de regroupement à Bourg-Saint-Andéol :

- Hôtel de ville, 7 place de la Concorde
- Le foyer municipal, centre-ville, avenue Notre Dame
- Le complexe multisports : avenue Maréchal Leclerc
- Le complexe sportif Pieri : avenue Maréchal Leclerc
- Le foyer Emilienne Doux, quai Tzélépoglou

RETOUR D'EXPÉRIENCE : L'ALERTE ROUGE CANICULE EN 2023

Le process d'alerte est donné par le Préfet. Il y a 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces couleurs d'alertes vont définir les actions et la communication adéquates en fonction du caractère plus ou moins sévère de l'épisode de fortes chaleurs.

Les services municipaux suivent aussi les différents niveaux d'alerte sur « vigilance météo France » ou sur le site de la préfecture, qui les avertis sur les prévisions des températures.

L'été dernier, pour la première fois depuis plusieurs années, l'alerte rouge a été déclenchée. Les 40 degrés étaient dépassés en journée sur une longue période. Les températures descendaient très peu la nuit. Face à cette alerte, le préfet a demandé la mise en place du dispositif prévu à cet effet dans le Projet Communal de Sauvegarde.

« Dans tout plan de vigilance ce qui prime c'est la communication et la prévention ».

Actions mises en place :

Interview de Patrick GUERIN et Emilie MARCE

- Nous avons, dans un premier temps, défini les lieux de rafraîchissement : à la mairie, au foyer de l'âge d'or et à la Maison de quartier. Nous avons établi une communication sur Facebook.
- Parallèlement, il a été demandé au CCAS d'appeler toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables et du plan canicule pour prendre de leurs nouvelles et vérifier qu'elles aillent bien. « Nous avons eu le cas d'une personne âgée isolée, sans climatisation, qui était en fauteuil roulant dans une situation préoccupante en raison de la chaleur dans son logement. La Police Municipale est allée vérifier sur place les besoins de cette personne afin d'y répondre au mieux. Nous avons suivi environ 20 personnes ».



- Nous avons également déclenché la téléalerte : un process qui, par appel téléphonique, donne les consignes de sécurité (voir p. 20).
- Nous avons aussi demandé aux associations de suspendre les activités sportives.
- La police municipale est également allée à la rencontre des personnes sans domicile fixe.



PORTRAITS: En cas de crise, les services municipaux sont « sur le pont »



Entretien avec:

- Julien SOBOUL: chef de la police municipale (équipe de 4 policiers municipaux)
- Ludovic FABRE: responsable des services techniques (équipe de 35 agents)

Comment sont gérés, par exemple, les épisodes de crue?

- Ludovic Fabre: nous sommes en lien constant avec la CNR, mais aussi avec vigicrue afin de nous assurer, en temps réel de la progression ou non de la menace, et ainsi, prévoir au mieux les actions et la mobilisation de nos équipes. Les alertes sont données par le département gestionnaire de la RD 86. Plusieurs niveaux existent. Grâce à nos connaissances du terrain et notre expérience, nous savons que passer les 4200 m³ d'eau par seconde, nous devons déclencher une alerte, car de nombreux habitants seront impactés.



Yvon Bladier,

Adjoint à l'urbanisme, la rénovation urbaine, la voirie et aux services techniques.

- « Dans des cas comme ceux-là, bien évidemment, les services sont mobilisés en dehors des heures habituelles de travail... toute la nuit s'il le faut ».



- **Si nécessaire, nous ouvrons les locaux dédiés qui peuvent servir de refuge.** Nous assurons la logistique, apporter les lits, les cantines, de la nourriture, de l'eau, des couvertures de survies etc.

Par exemples, lors de la crue de fin 2023, nous avons patrouillé dans le secteur le plus impacté au nord de la commune. Nous avons contacté, les quelques habitants concernés et sommes restés en lien permanent avec la gendarmerie et les pompiers.

Julien Soboul: notre rôle en cas de crue est, bien évidemment, de nous assurer que la population est en sécurité, mais également, d'organiser les déviations autour de la fermeture des routes.

En cas de canicule, que mettez vous en place?

Julien Soboul: En cas d'alerte canicule, je suis en lien constant avec le CCAS. Nous nous rendons aux domiciles des personnes âgées ou fragiles : soit parce qu'elles sont sur notre registre, soit car leurs familles s'inquiètent et nous demandent d'aller vérifier. Notre rôle est de veiller à leur bien-être. Si une personne est dans le besoin, nous appelons soit les pompiers, soit les services techniques pour leur apporter de l'eau par exemple

« Notre rôle, en premier, est de venir en aide à la population ».

« Le plus important c'est d'être parfaitement coordonnées en interne entre tous les services, avec la communication mais aussi avec les partenaires principaux que sont la CNR, les pompiers et les gendarmes »

« Une bonne coordination est essentielle ».



LE CENTRE DE SECOURS DE SUD VALLÉE ARDÈCHE

Interview de M. Gruy, chef du centre de secours

« Cela fait 5 ans que j'ai la joie de commander ce centre de secours »



Pouvez-vous décrire le centre ? Le centre de secours renforcé de Sud Vallée du Rhône d'Ardèche (CSR SVRA) regroupe 3 centres d'incendie et de secours depuis 2011, les centres de Bourg Saint Andéol, de Saint Marcel d'Ardèche et de Saint Just d'Ardèche : Aujourd'hui le centre est composé de 104 personnels organisés comme suit : 83 Sapeurs-pompier volontaire (SPV), 12 Sapeurs-pompier professionnels (SPP) et 9 personnels du service santé et secours médical (SSSM). Il y a du personnel 24h sur 24 en garde postée et en astreinte jour et nuit.

De quel matériel disposez-vous pour répondre à des risques majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires ? Nous n'avons pas de véhicules dédiés pour intervenir sur des risques majeurs, nous sommes complémentaires des autres centres de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDSES) de l'Ardèche avec une petite dizaine de nos personnels spécialisés dans le risque technologique, mais aussi des spécialistes du GRIMP (Groupe d'intervention en milieu périlleux), des plongeurs (PLG), des sauveteurs aquatiques en eaux vives (SAV) avec un bateau moyen de secours (BMS) pouvant intervenir sur le Rhône et l'Ardèche. Quelques personnels intègrent également l'équipe du groupe d'appui feux tactiques (GRAFT) pour les feux de forêt. Tout ce personnel est mobilisé pour tous sinistres relevant de notre compétence au niveau départemental.



Au-delà du rassemblement de ces 3 centres d'incendie et de secours, le centre est composé d'une flotte de véhicule adaptée avec 2 VSSUAP (Véhicule de secours et de soins d'urgence aux personnes), 1 VSM (véhicule de secours médical), 1 VSRL (véhicule de secours routier léger) , 1 FPT (Fourgon Pompe Tonne) ces 2 derniers véhicules vont être remplacés pas un seul véhicule un FPTSR neuf avec du matériel de désincarcération de dernière génération électroportatif, 1 VTU (Véhicule tout usage), 1 CCFM (camion-citerne feux de forêt moyen), 1 CCFS (camion-citerne feux de forêt super), 1 VTP (véhicule transport de personnel), 1 VLU (véhicule léger urbain), 1 VLHRM (véhicule léger hors route mixte) 1 VLR (véhicule de liaison radio) et un BMS (bateau moyen de secours).

Pouvez-vous nous parler de vos jeunes sapeurs-pompiers? L'école des jeunes sapeurs-pompiers dans ce nouveau centre existe depuis 12 ans. Nous sommes conventionnés avec le collège Marie Rivier de Bourg Saint Andéol, nous recrutons pour 4 ans, une quinzaine de jeunes souhaitant devenir sapeurs-pompiers, sachant qu'il faut 3 années d'école pour être lauréat du Brevet des jeunes sapeurs-pompiers. Dès la réussite à ce brevet et l'âge minimum acquis (16 ans), ces JSP exercent l'activité de SPV, ils complètent leur formation par quelques modules pour pouvoir intervenir sur toutes les interventions courantes. Cette école est gérée par un président, le sergent-chef Christophe GALLARDO, entouré par du personnel bénévole motivé et disponible pour les former aux missions et leur enseigner les valeurs des sapeurs-pompiers.

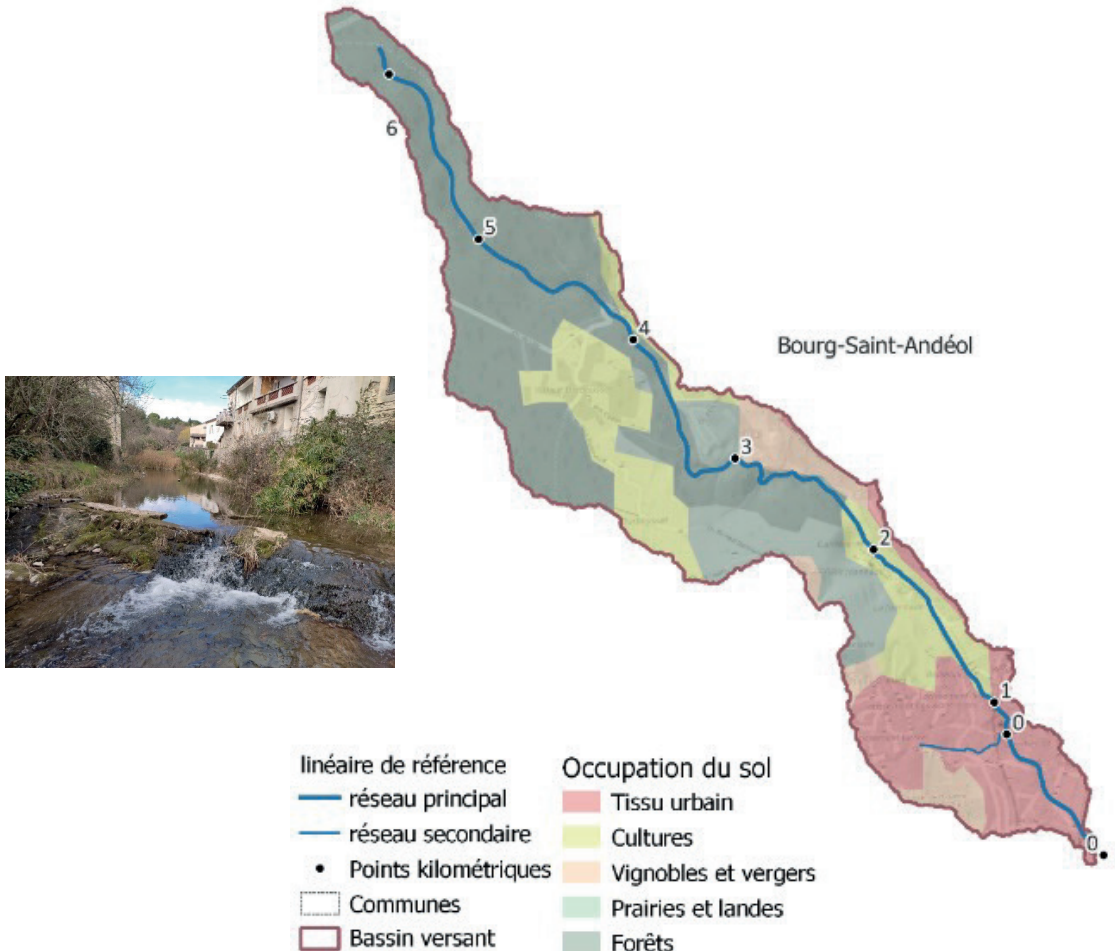
- **Bilan de vos interventions en 2023:** Nous sommes intervenus environ 1 600 fois, à 82 % sur du secours d'urgence aux personnes, 6 % sur des accidents routiers, 6 % sur des incendies, 6 % sur des opérations diverses. A ce jour nous comptons une hausse des interventions de 15 % environ par rapport à l'année 2023 sur ce début d'année. 2024 a débuté de façon soutenue comme pour l'année 2022 où nous avons approché les 1 800 interventions.



La CC DRAGA a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) depuis 2018. Elle l'exerce au nord du territoire par l'intermédiaire du Syndicat du Coiron au Rhône et au sud par l'EPTB.

Les cours d'eau de Bourg-Saint-Andéol et Saint-Montan, affluents directs du Rhône, ont fait l'objet, en 2023 d'une mission de diagnostic, commandée par la CC DRAGA auprès du syndicat mixte du Coiron au Rhône afin de mieux les connaître et de chiffrer les actions à mettre en place préventivement. Cela concerne 3 cours d'eau, la Conche, le Souchas et le ruisseau de Tourne qui prend sa source sur les contreforts du plateau du Laoul à 390 mètres d'altitude. Il compte un affluent principal, le ruisseau des Abeilles (0,6 km) qui traverse également le centre-bourg de notre commune.

Les enjeux écologiques et socio-économiques ont été identifiés. Un programme de travaux sera prochainement proposé à la communauté de communes avec des actions visant à améliorer le fonctionnement de ces cours d'eau.





« AGIR ENSEMBLE ET AUTREMENT » - Groupe de la majorité

Tout au long des pages de cette revue, vous avez pu apprécier l'étendue des compétences qui reposent sur une municipalité. Les tâches sont variées et multiples, mais toutes ont un intérêt majeur pour le bien-vivre ensemble à Bourg-Saint-Andéol.

En janvier, lors de la cérémonie des vœux à la population, nous sommes revenus sur les réalisations de l'année écoulée, mais également sur les grands chantiers de l'année à venir. A cette occasion, nous avons rappelé les deux grandes priorités de notre action pour 2024 : **agir pour la jeunesse et pour l'environnement**, car nous savons que ce sont les deux valeurs indispensables à la construction de l'avenir de notre commune.

Construire l'avenir de notre commune, agir pour l'intérêt général, voici ce qui guide notre action.

Nous avons le devoir de faciliter et d'améliorer votre quotidien tout en projetant notre commune à 20 ans et sans augmenter les taux d'imposition communaux.



Nous sommes particulièrement soucieux de l'utilisation de chaque euro public engagé. Nous agissons en bon père de famille. En aucun cas, nous ne souhaitons que la commune vive au-dessus de ses moyens.

Agir pour vous, pour la commune avec des finances saines, c'est aussi ça notre méthode!

« BOURG ENSEMBLE » - Groupe de l'opposition

L'organe de propagande de la municipalité Tabardel est en route : un conseil municipal jeunes s'est tenu au MagaZin ainsi que l'AG des commerçants. Ce lieu subventionné par la CCDraga, sous ordres de sa Présidente, Maire de Bourg, a pour mission, sans nul doute, de préparer les prochaines élections municipales Socialo-écolo-Nupes de Bourg. Une partie de vos impôts pour les loisirs : musique, danse, mais pas pour les festivités au profit des Bourguésans : les finances municipales commencent à s'étioler, 60 % du budget de fonctionnement pour les salaires, soit la totalité de vos impôts fonciers (4 M€). L'aménagement pharaonique de la mairie : la commune n'a plus les moyens d'assurer vos besoins en sécurité, bien être et sanitaire. Fleurissement : certains quartiers seulement, cédé aux associations amies. Gestion des quartiers par des volontaires intéressés : terrains cédés à 1 €/m². A quand l'entretien des rues et l'entretien des chaussées ? Gestion des déchets compostables : aurait dû intervenir au 1er janvier 2024. Ils ne doivent plus être mis dans les ordures ménagères. Êtes-vous informés par la Présidente Maire de Bourg ? La gestion des déchets à Bourg Saint Andéol est scandaleuse, rien n'est fait pour son amélioration. Par contre elle a su augmenter la taxe des ordures ménagères ! École de musique : où s'arrêtera ce budget abyssal... Pour seulement quelques élèves.

La culture c'est bien mais pas à n'importe quel prix!





alerte information

SOUKIEUSE DE VOTRE SÉCURITÉ, LA VILLE DE BOURG-SAINT-ANDÉOL MET EN PLACE UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION...

La téléalerte, qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, Bourg-Saint-Andéol se dote d'un système d'alerte automatisé à la population. Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques*...



QUELS SONT LES RISQUES CONCERNÉS ?

Inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, risque industriel, attentat...

Je m'inscris au système d'alerte de Bourg-Saint-Andéol

Pourquoi et comment je m'inscris ?

Vous êtes absent de l'annuaire public universel ou vous travaillez à Bourg-Saint-Andéol sans y résider, et vous souhaitez être alerté ?

DANS CE CAS, **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE: WWW.BSA-VILLE.FR**
OU VENEZ REMPLIR LE BULLETIN D'INSCRIPTION PAPIER EN MAIRIE
POUR CHAQUE ADULTE DU FOYER OU DE L'ENTREPRISE.

Vous pouvez modifier vos coordonnées à tout moment ou vous désinscrire par vous-même via le formulaire à l'aide de l'adresse mail et du mot de passe fournis lors de l'inscription, ou en contactant la mairie de Bourg-Saint-Andéol au 04 75 54 85 00.

En cas d'alerte, la mairie enverra une alerte (appel téléphonique ou SMS) aux personnes figurant sur son fichier.

NB: Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la Ville. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: communication@bsa-ville.fr

**Étant donné le caractère imprévisible des situations d'alerte, et les nombreux facteurs n'incombant pas à la ville, la commune de Bourg-Saint-andéol ne saurait être tenue responsable si l'administré n'est pas joignable, est joint tardivement ou a mal compris le message.*

Comment serai-je alerté ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe ou portable des risques se produisant sur la commune, des dispositions prises et des consignes à suivre.



IL EST DONC PRIMORDIAL DE VOUS INSCRIRE ET DE METTRE À JOUR RÉGULIÈREMENT VOS INFORMATIONS PERSONNELLES, SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ALERTÉ

